Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20261019-20260050-DE

N° 2026-050

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 11
- ❑ Procuration : 4
- ❑ Votant : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 19 octobre
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 14 octobre 2026

Madame Haud LEGOLIAS est nommée secrétaire de séance

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES AB N°S 300-306 ET 320 + A N°1410

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, E OLLIVIER, C SASSOT, M GY, C DORVAL, M HOUSSIER
PROCURATION : N PETIT à M DUMONTEIL ; M SPARFEL à Mme LE GOLIAS ; Mme SUET à Mme HOUSSIER ; M JAOUEN à Mme DORVAL

ACQUISITION DES PARCELLES AB N°S 300-306 ET 320 + A N°1410

Monsieur le Maire informe qu'il a été proposé de préempter en 2022 les parcelles AB n°s 300-306 et 320 +A n° 1410 d'une contenance respectivement de 67 m2, 580 m2, 30 m2 et 2 689 m2 à La Feuillée appartenant à la famille BRINDEAU/KERAVAL pour la somme de 12 500€.

Ces acquisitions permettraient de proposer, soit à un bailleur social, soit en direct, la construction de logements mixtes.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'acheter ces parcelles au prix de 12 500€ en sus éventuel des frais notariés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de vente par la famille BRINDEAU/KERAVAL au profit de la commune de La feuillée des parcelles AB n°s 300-306 et 320 +A n° 1410 d'une contenance respectivement de 67 m2, 580 m2, 30 m2 et 2 689 m2 pour 12 500€ en sus éventuel des frais notariés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE ★ 29 (Finistère) ★

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS